

446LM 318

SOCIETE NATIONALE
des
CHEMINS DE FER FRANCAIS

REGION du NORD
VOIE et BATIMENTS

V.B.N./dl

Munic. République

... 3. Annexes

CIRCULAIRE N° 3

pour l'application de
l'INSTRUCTION de SERVICE (provisoire), Série: ADMINISTRATIVE

NORD - TRAVAUX	
Service Central	
15-19-412	
Rép° G	Pièces
N° 721	52

Sous-Série : AFFAIRES GENERALES N° 27

PARIS, le 8 Septembre 1942

ETABLISSEMENT, SURVEILLANCE ET ENTRETIEN DES INSTALLATIONS

DE TELECOMMUNICATION (1) ET DES LIGNES ELECTRIQUES DE LA S.N.C.F.

Article 1 - Les installations énumérées ci-après :

- Appareils et lignes aériennes de télécommunication
- Lignes aériennes autres que celles affectées à la télécommunication (éclairage, force motrice, signalisation, service de l'eau, etc ...)
- Câbles contenant des conducteurs de télécommunication (même s'ils contiennent également d'autres conducteurs),

sont classées en deux catégories :

- Installations dites "simples"
- Installations dites "complexes".

L'annexe N° 1 à la présente circulaire donne la liste détaillée des installations de chaque catégorie.

Article 2 - Les agents des parcours d'entretien et les monteurs S.E.S. assurent l'entretien complet et la relève des dérangements des installations "simples".

Article 3 - Les agents des parcours d'entretien et les monteurs S.E.S. sont chargés du petit entretien ~~et de la relève de certains dérangements~~ des installations "complexes" ~~et de la relève de ceux de leurs dérangements qui ne présentent pas de difficultés particulières~~

Certains ^{travaux} ~~besoins~~ délicats d'entretien et la relève également délicate de certains dérangements des installations "complexes" sont confiés à des agents ayant reçu une instruction spéciale en matière de télécommunication et rattachés eux aussi aux sections (articles 7 et 8 de l'Instruction de Service).

.....

(1) Il faut entendre par installations de télécommunication les installations ayant pour but de transmettre à distance l'écriture, la parole ou le son. Elles comprennent donc notamment les installations télégraphiques et téléphoniques (lignes aériennes et souterraines et appareils), radioélectriques, les appareils de sonorisation.

CLASSER

*M. Dauvigne 5
Faviers 12
IF 25
Compte
Reconstruction
ou
h. Romp*